

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du lundi 01 octobre 2018

Date de la convocation :
24/09/2018

*L'an deux mille dix-huit et le premier octobre l'assemblée
régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Excusés :

Représentés :

Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, Cathie MAZZOLINI

DE 2018 040

Objet: Bail emphytéotique au profit de la société R.E.S - projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque "Le Plan de Banon"

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'implantation d'une centrale solaire sur la Commune, est conduit par la Société RES SAS, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84000). Elle projette d'implanter un parc solaire sur des parcelles aux lieux-dits « le Plan » et « les Andrieux », et notamment celles propriété de la Commune de Banon (Alpes-de-Haute-Provence).

La société RES SAS, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de la conception à la mise en service.

En vue de cette implantation, la société RES SAS propose à la Commune de signer un bail emphytéotique administratif (BEA) sur la base du projet ci-annexé sur les parcelles dont elle est propriétaire :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT	SURFACE [m ²]
B	158	LE PLAN	BANON	Alpes de Haute Provence	10 606
B	237	LES ANDRIEUX	BANON	Alpes de Haute Provence	24 818
B	730	LE PLAN	BANON	Alpes de Haute Provence	28 040
Chemins ruraux et voies communales					

Ces parcelles feront l'objet d'une division parcellaire.

Le loyer annuel sera de 4 000 € par hectare des terrains qui seront clôturés.

Une convention de servitudes (accès, passage de câbles, masque solaire, technique...) sera signée en phase financement de ce projet.

Le BEA aura une durée de 30 années à compter de la mise en service de la centrale solaire. Les servitudes auront une durée identique à celle du BEA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la centrale solaire sera exploitée par une société projet, la Centrale de Production d'Energie Solaire Plan de Banon (CPES Plan de Banon).

La société RES SAS ou toute société s'y substituant prendra à sa charge les différents travaux d'aménagement nécessaires ainsi que tous les frais liés à la mise en place de la centrale solaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 1 voix contre (Cyrille PRACHE), et 11 voix pour,

- **Autorise le Maire** à signer le Bail Emphytéotique Administratif, les conventions de servitudes, les autorisations de dépôts de demandes, les études nécessaires avec la société RES SAS et la CPES Plan de Banon relatifs au projet de centrale solaire au sol « Plan de Banon »,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs aux divisions parcellaires,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires relatifs au transfert du Bail Emphytéotique Administratif et des conventions de servitudes à la CPES Plan de Banon,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au projet de centrale solaire au sol « Plan de Banon » (actes sous seing privé, autorisation de transfert,...) avec la société RES SAS et/ou la CPES Plan de Banon.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

